



RAPPORT D'ACTIVITE

2020



POLICE
RÉGIONALE

VILLES DU CENTRE

SOMMAIRE

<i>RAPPORT D'ACTIVITE 2020</i>	1
<i>MESSAGE DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION</i>	3
<i>L'ANNEE 2020 EN BREF</i>	4
<i>GOUVERNANCE DE LA PRVC</i>	5
Assemblée des délégués	5
Comité de direction	6
<i>ORGANISATION DE LA PRVC</i>	7
<i>ACTIVITES DES DIFFERENTES ENTITES</i>	8
Direction du corps de police	8
Entité Police secours	8
Missions principales:	8
Activités 2020	9
Contrôles radar	9
Conducteur de chien	9
Centrale police - CEN	10
Patrouilles cyclistes - BIKE PATROL	10
Collaboration avec les partenaires	10
Contrôles, prévention et interventions en lien avec la pandémie	10
Entité Police de proximité	11
Missions de la police de proximité	11
Activités 2020	11
Education routière	11
Réfection du jardin de circulation de Sion	11
Entité Police du stationnement	12
Missions principales	12
Contrôle du stationnement	12
Entité Administration et logistique	12
Missions principales	12
Activités 2020	12
Tribunal intercommunal de police	13
Préambule	13
Rétrospective 2020	13
Statistiques 2020	13
Finances	14
Bilan au 31.12.2021	14
Compte d'exploitation global (police et Tribunal de police)	14
Compte d'exploitation (police)	15
Compte d'exploitation (Tribunal de police)	15
Répartition de l'excédent de charges Sion et Sierre	16
Commentaires généraux sur les comptes 2020	16
Rapport de l'organe de révision	17

MESSAGE DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION

Le 1er janvier 2020 naissait la Police Régionale de Villes du Centre (PRVC). Résolument moderne dans sa constitution et dans son fonctionnement, ses débuts n'auront pas été de tout repos. Du point de vue opérationnel, les agents ont admirablement bien endossé leur nouvelle identité tout en continuant à assumer leur mission avec le professionnalisme qui définissait déjà les deux anciennes polices municipales de Sion et Sierre.



Les événements sanitaires qui ont ébranlé notre société ont également eu un impact sur le fonctionnement de la nouvelle structure. En effet, alors que l'ambition était à la réunion et au renforcement des nouveaux liens entre les agents, l'Etat-major s'est vu contraint de leur imposer des séparations et des distances afin de les préserver et de garantir la marche du service. Cette décision de raison s'est vue récompensée puisque la PRVC a pu assurer ses missions avec l'ensemble de son personnel.

Comme toute nouvelle structure des bilans intermédiaires ont permis d'identifier rapidement les points forts et les potentielles améliorations. L'organisation de Police secours a rapidement démontré son efficacité avec une présence marquée sur les territoires des villes et dans les communes partenaires. La visibilité et la disponibilité accrues de nos agents ont ainsi permis de renforcer le sentiment de sécurité des citoyens et la satisfaction des autorités.

La police de proximité a également connu une activité soutenue tant dans le cadre de ses missions ordinaires que dans celles liées aux différentes restrictions qu'il fallait encadrer et contrôler. C'est dans ce contexte que le rattachement initial des assistants de sécurité publique à cette structure a évolué. Ils forment désormais une entité propre dont les missions sont mieux définies et la planification améliorée.

L'équipe administrative de la PRVC, celle du Tribunal de police ainsi que les agents engagés dans notre nouvelle centrale ont eux aussi dû faire preuve de flexibilité et d'inventivité pour favoriser la mise sur pied de nouveaux processus et la valorisation de l'expérience acquise. Le professionnalisme de tous les collaborateurs aura été le socle sur lequel s'est bâtie et renforcée notre nouvelle police.



A chaque partition son maître d'orchestre. Il convient ici de féliciter et de remercier le commandement de la police, ainsi que tous les membres de l'Etat-major pour l'engagement et la conduite sans faille de la PRVC dans ses premiers pas, le tout dans un contexte d'incertitude qui aura mobilisé les corps et les esprits.

La PRVC a su convaincre et rassurer les citoyens de nos communes et leurs autorités grâce aux enseignements de l'expérience, à la solidité de la structure et à la capacité de réagir efficacement dans les situations quotidiennes comme dans son organisation interne.

Cyrille Fauchère
Président du Comité de direction

L'ANNEE 2020 EN BREF

Issue de la fusion des polices municipales de Sierre et de Sion au 1er janvier 2020, la Police Régionale des Villes du Centre (PRVC) est devenue une entité distincte de la Ville de Sion par la création d'une association de communes de droit public.

Outre les deux villes précitées, la PRVC intervient par le biais de contrats de prestations sur le territoire des communes d'Arbaz, Ayent, Chalais, Chippis, Grimisuat, Grône, Miège, St-Léonard et Veyras, soit une population d'environ 70'000 habitants.

La PRVC, forte d'environ 90 collaboratrices et collaborateurs, dispose de bases de départ, de guichets et de bureaux à usage administratif sur les sites de Sion et Sierre. Si le site de Sion accueille la majeure partie de l'état-major, le site de Sierre comprend la centrale police ainsi que le siège du Tribunal de police.

L'année 2020 a été marquée par la mise en place de la nouvelle structure et sa consolidation. La création de tous les processus RH et financiers, l'uniformisation des procédures ainsi que la mise sur pied de la nouvelle centrale police unifiée ont nécessité un travail particulièrement important. Les outils informatiques ont également dû être adaptés afin de garantir une utilisation optimale sur les deux sites.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus a également été un événement marquant de l'année 2020. Elle a nécessité une réorganisation du dispositif opérationnel afin d'assurer une présence marquée, visible et préventive sur le territoire de la PRVC, ainsi que les missions liées au contrôle des mesures de protection. Des mesures organisationnelles ont également dû être prises afin de protéger le personnel et garantir un fonctionnement optimal durant cette période.



GOVERNANCE DE LA PRVC

Conformément à la Loi sur les communes et aux statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre, la PRVC est gouvernée par deux organismes, à savoir l'Assemblée des délégués et le Comité de direction.

Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués joue le rôle de l'organe délibérant dans la commune et est composé de neuf personnes, soit :

- les deux Présidents des conseils municipaux des communes membres, soit Sierre et Sion ;
- sept représentants désignés par les conseils municipaux de Sierre et Sion selon la répartition suivante :
 - quatre représentants pour la Ville de Sion ;
 - trois représentants pour la Ville de Sierre.

Ses principales tâches sont l'approbation du budget et des comptes, la modification des statuts, l'adhésion de nouvelles communes, l'autorisation des emprunts, l'approbation des nouvelles dépenses d'un montant supérieur à CHF 250'000.-, l'approbation des crédits supplémentaires supérieurs à CHF 20'000.-, l'adoption du règlement du personnel et de toutes les directives permettant l'exécution des tâches confiées à la PRVC et la désignation d'un organe de révision.

En 2020, les membres de l'Assemblée des délégués étaient les suivants :

M. Pierre Berthod	Président	Président de la Ville de Sierre
M. Phillippe Varone	Vice-président	Président de la Ville de Sion
M. E. Beney	Conseiller municipal	Ville de Sierre
M. Florian Chappot	Conseiller municipal	Ville de Sion
M. Ralph Guntern	Conseiller général	Ville de Sierre
M. Pierre Kenzelmann	Conseiller municipal	Ville de Sierre
Mme Nadine Pardo	Conseillère municipale	Ville de Sion
Mme Carole Schmid	Conseillère municipale	Ville de Sion
M. Jérôme Tavernier	Conseiller général	Ville de Sion

L'Assemblée des délégués a siégé à deux reprises en 2020 et a notamment pris les décisions suivantes :

- approbation du budget 2020 ;
- approbation du règlement du personnel de la PRVC ;
- approbation du budget 2021.

Comité de direction

Le Comité de direction est composé de quatre membres à savoir les deux conseillers municipaux en charge des dicastères de la sécurité de Sion et Sierre ainsi que du commandant et du commandant-adjoint de la PRVC.

Les attributions du comité de direction sont notamment de veiller à l'exécution des buts de l'association conformément aux décisions prise par l'Assemblée des délégués, d'établir le budget de l'association, d'adopter des directives à portée uniquement opérationnelle ainsi que de procéder à l'engagement, à l'assermentation, aux promotions et à la cessation des rapports de travail des employés. A ce titre, le Comité de direction exerce, à l'égard du personnel, les droits et obligations de l'employeur.

Le comité de direction était composé durant l'année par :

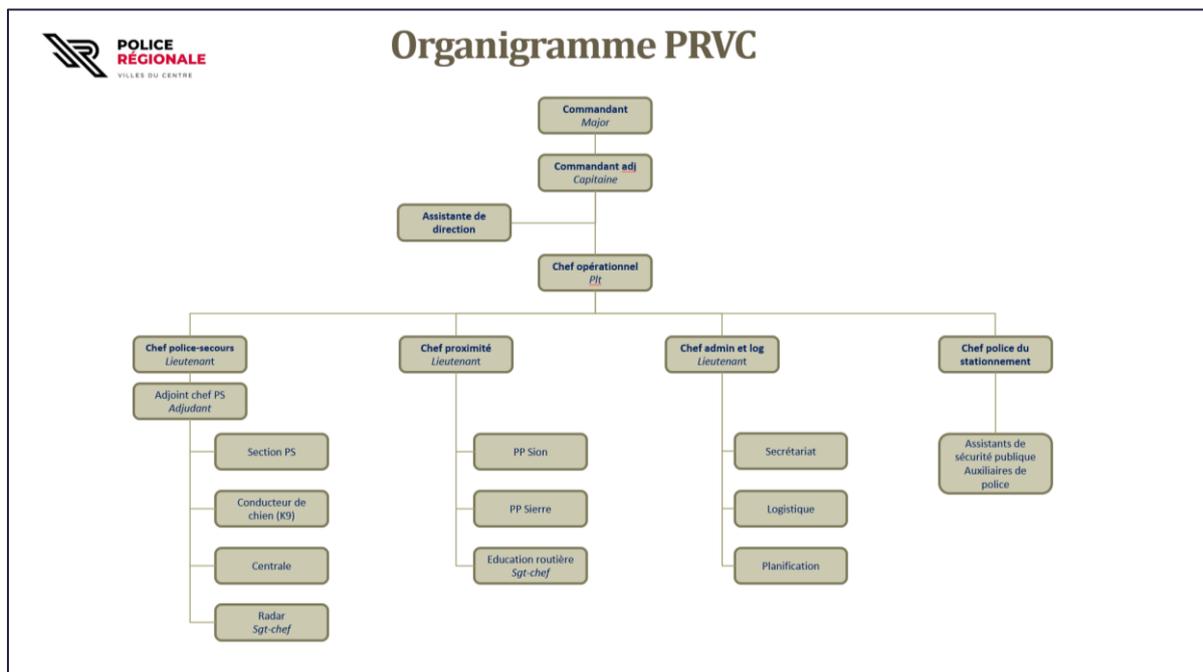
<i>M. Cyrille Fauchère</i>	<i>Président</i>	<i>Conseiller municipal Ville de Sion</i>
<i>M. Anthony Lamon</i>	<i>Vice-président</i>	<i>Conseiller municipal Ville de Sierre</i>
<i>Maj. Bernard Sermier</i>	<i>Membre</i>	<i>Commandant PRVC</i>
<i>Cap. Thomas Zimmermann</i>	<i>Membre</i>	<i>Commandant-adjoint PRVC</i>

Le Comité de direction s'est réuni à 10 reprises en 2020 et a également traité de nombreux dossiers par voie de circulation. Ses principales actions ont été liées à la gestion des finances, au traitement des dossiers en lien avec le personnel, à l'établissement du projet de budget 2021 et à la gestion de la crise en lien avec le coronavirus.

ORGANISATION DE LA PRVC

La PRVC est composée de la direction du corps de police et de quatre entités, à savoir police secours, police de proximité, police du stationnement et administration & logistique.

L'organigramme de la PRVC a subi quelques modifications dans le courant de l'année 2020, notamment par la création d'une nouvelle entité, à savoir la police du stationnement. En effet, cette entité, qui comprend douze assistant(e)s de sécurité publique, devait bénéficier d'une structure de commandement propre afin de gérer la planification et l'utilisation optimale de son personnel.



ACTIVITES DES DIFFERENTES ENTITES

Direction du corps de police

Placé sous la supervision du Comité de direction, la direction de la PRVC assure les tâches courantes de direction, notamment la gestion des ressources humaines et des finances, le lien avec les échelons politiques de la PRVC et les relations au niveau opérationnel avec les partenaires (communes partenaires, polices cantonales et municipales, autres acteurs de la protection de la population). La direction coordonne également l'entier des activités opérationnelles du corps de police et veille à la répartition des tâches entre les diverses entités.

Entité Police secours

Missions principales:

- répondre à toutes les interventions à caractère urgent sur le territoire de la PRVC et des communes partenaires (24h/24), que ce soit spontanément, sur délégation de la centrale 117 ou sur appel à la centrale de la PRVC ;
- patrouiller préventivement sur le territoire de la commune ;
- assurer les services d'ordre lors des manifestations ;
- procéder aux dénonciations au règlement communal de police et, sur délégation, aux lois fédérales et cantonales ;
- planifier et gérer les moyens de contrôle radar.



Activités 2020

En 2020, police secours a assuré **4'416** interventions sur demande de la population, soit une moyenne d'environ **12** interventions par jour, dont **283** ont débouché sur une dénonciation au Tribunal de police.

En raison de la crise sanitaire, les services d'ordre en faveur de manifestations ne se sont élevés qu'à **45**.

Pour le surplus, l'entité police secours a également procédé à **602** contrôles de circulation.

Contrôles radar

Hormis durant la période du premier confinement, la PRVC a planifié régulièrement des contrôles radar, principalement pour renforcer la sécurité routière dans les zones à 20 km/h et 30km/h, à forte densité de piétons, aux abords des écoles et dans les zones suite aux plaintes des citoyens.

Statistiques :

Nombre de contrôles		
304 Contrôles de jour	17 Contrôles de nuit	
Nombre d'infractions (véhicules)		
37'955 Véhicules contrôlés	1'984 Infractions	
Genres d'infractions		
1'924 Amendes d'ordres	54 Mesures administratives	6 Ministère public

Conducteur de chien

La PRVC dispose d'un conducteur de chien qui est formé pour la quête d'objet, d'hommes et de recherche de pistes. Il est également actif dans la recherche de stupéfiants et les perquisitions.

Il s'entraîne et collabore étroitement avec la brigade canine de la police cantonale.



Interventions 2020 avec le chien de police



- Recherches de stupéfiants
- Quête d'objets
- Quête d'hommes
- Suivre pistes malfaiteurs
- Perquisitions

Centrale police - CEN

Le regroupement des deux centrales Sierre et Sion sur un seul site, avec une section de collaborateurs affiliés à cette tâche, a permis de bénéficier d'un personnel spécifiquement formé, améliorant ainsi la qualité de réponse à la population et de diminuer, à terme, les coûts d'investissement et d'exploitation du matériel technique.

La CEN fonctionne 24h/24 et 7 jours/7 et répond à toutes les demandes d'intervention de la population ainsi qu'aux appels transférés par la centrale de la police cantonale.

Statistiques :

<i>Appels au numéro urgence PRVC (027 327 6 117)</i>
2'960
<i>Appels provenant de la centrale de la police cantonale</i>
3'296
<i>Appels traités aux Guichets</i>
56

Patrouilles cyclistes - BIKE PATROL

Les patrouilles cyclistes offrent l'avantage de favoriser le contact avec la population et d'accéder à des lieux ne pouvant être desservis avec les véhicules de service.

Statistiques :

<i>Nombre de Bike Patrol</i>
35
<i>Kilomètres parcourus</i>
1'067

Collaboration avec les partenaires

Police secours a collaboré à de nombreuses reprises avec ses partenaires, à savoir :

- Police cantonale : **309**
- Service du feu 118 : **310**
- Police des transports CFF : **23**
- Travail au noir – protection des travailleurs : **15**
- APEA – OPE : **36**



Contrôles, prévention et interventions en lien avec la pandémie

La PRVC a assurée **2'378** actions en lien avec la pandémie et le respect des mesures de protection fédérales et cantonales.

Entité Police de proximité

Missions de la police de proximité

- assurer un contact permanent et régulier avec la population des différents quartiers attribués ;
- collaborer avec les organisations ou entités actives dans les quartiers (associations de quartier, commerçants, établissements publics, milieux associatifs) ;
- résoudre des problématiques récurrentes en collaboration avec les autres partenaires (administration communale, police cantonale, éducateurs de rue, etc.) ;
- assurer l'éducation routière au niveau primaire ;
- gérer les patrouilleurs enfants et adultes ;
- mettre sur pied et participer à des actions visant à la prévention.

Activités 2020

L'année 2020 a été marquée par la poursuite de l'implantation de la police de proximité dans les différents îlots, avec de nombreux contacts avec les autorités et services communaux.

Durant l'année 2020, la police de proximité a traité **324** dossiers visant à résoudre des problématiques sur le long terme. **26** dossiers sont encore en cours de traitement ou de suivi par cette entité.

Education routière

Le secteur de l'éducation routière représente une mission essentielle visant à sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge aux dangers de la route, ainsi qu'à former et accompagner les patrouilleurs scolaires dans leur mission de sécurisation aux abords des centres scolaires.

Statistiques :

<i>Nombre de classes visitées</i>	413
<i>Nombre d'enfants ayant bénéficiés de l'introduction</i>	8'380
<i>Gestion de patrouilleurs enfants/adultes</i>	60



Réfection du jardin de circulation de Sion

L'année 2020 a été marquée par l'aboutissement du projet de rénovation du jardin de circulation, qui a été inauguré le 23 septembre 2020 après un travail de collaboration entre le service des travaux publics de la Ville de Sion, la police de proximité et le TCS, partenaire du projet.

La chaussée a été entièrement refaite, de nouvelles bordures ont été posées, et l'aménagement ludique a été repensé. Le jardin a été régulièrement adapté aux nouvelles signalisations et infrastructures routières, comme les giratoires ou encore les pistes cyclables. Pour corser l'apprentissage, une partie gymkhana a été créée. Elle comporte un passage étroit, un passage à bosses et un 8 tracé au sol.

Chaque année, entre 800 et 1000 élèves des niveaux 6H à 8H des écoles du centre-ville (Gravelone, Platta, les Collines et Sacré-Coeur) fréquentent le jardin de circulation. Dans un espace parfaitement adapté, ils peuvent

mettre en pratique les règles de circulation préalablement étudiées en classe. Pour les élèves des autres centres scolaires, cet apprentissage se fait directement dans les rues du quartier.

Depuis 2011, le jardin de la circulation est également ouvert à la population le premier mercredi après-midi du mois, de 13h30 à 16h. Chacun peut ainsi venir s'entraîner à vélo ou à trottinette sous la surveillance du responsable de l'éducation routière.

Entité Police du stationnement

Missions principales

La police du stationnement, composée d'assistants de sécurité publique, assure les missions suivantes :

- assurer le contrôle des stationnements en surface et dans les parkings souterrains;
- collaborer avec police secours lors des services d'ordre (manifestations).

Contrôle du stationnement

Le contrôle du stationnement vise à réprimer les comportements dangereux ou inadéquats (parcage sur un passage piétons, parcage non autorisé sur une place à mobilité réduite, etc.) et à contrôler la durée du stationnement dans les zones limitées afin d'assurer un tournus des véhicules sur ces places. Durant l'année 2020, la police du stationnement a dénoncé 35'753 infractions.

Entité Administration et logistique

Missions principales

Cette section assure la desserte des guichets de police des postes de Sion et Sierre. Elle assure également toutes les tâches à caractère administratif, comptable ou en lien avec la gestion du contentieux. Elle supervise en outre les acquisitions de matériel.

Activités 2020

Durant l'année 2020, en collaboration avec les sections de la police du stationnement et la police de proximité, le projet d'amendes d'ordre par QR code a été mené à terme par la section administration/logistique pour un déploiement au début de l'année 2021. Ce nouveau système se veut simple et pratique. Lors d'une infraction, une fiche munie d'un QR code sera déposée sur le pare-brise, remplaçant le traditionnel PV et son bulletin de versement. Il suffira de scanner ce QR code avec son smartphone pour avoir accès à toutes les informations pertinentes : nature de l'infraction, lieu, heure, etc. Le contrevenant pourra alors s'acquitter immédiatement de sa contravention en utilisant sa carte de crédit, sa Postcard ou par Twint. Il pourra également s'opposer à l'amende directement en ligne.

TRIBUNAL INTERCOMMUNAL DE POLICE

Préambule

Par convention de délégation, la PRVC assure le secrétariat et la gestion administrative et financière du Tribunal intercommunal de police qui regroupe les deux communes-membres de l'association PRVC (Sion et Sierre), ainsi que toutes les communes partenaires.

Rétrospective 2020

L'année 2020 a été marquée par la mise en place du nouveau Tribunal intercommunal de police. La gestion administrative a été rendu complexe par l'utilisation de trois système informatiques différents, à savoir celui de Sion, de Sierre et du nouveau système PRVC. Il a également été nécessaire de traiter et clore les affaires en cours au 31 décembre 2019.

Statistiques 2020

En 2020, le secrétariat du Tribunal intercommunal de police a géré les affaires suivantes :

3'810 Ordonnances pénales - amendes d'ordres
230 Ordonnances pénales - mises à ban
67 Ordonnances pénales - impôt sur les chiens
105 Mandats de répression - infraction aux règlements de police
Oppositions et contentieux
491 lettres de maintien
501 lettres de conversion
88 conversions
24 convocations prison
198 réquisitions de poursuites

FINANCES

Bilan au 31.12.2021

Aperçu du bilan et du financement		à fin DECEMBRE 2020	
1	Actif		2'264'903
10	ACTIFS CIRCULANTS		2'202'803
100	Disponibilités et placements à court terme		1'602'329
101	Créances		32'848
104	Actifs de régularisation		567'627
14	ACTIFS IMMOBILISES		62'100
142	Immobilisations incorporelles PA		62'100
2	Passif		2'264'903
20	ENGAGEMENTS COURANTS		2'264'903
200	Engagements résultants des livraisons et de prestations de services		2'136'219
204	Passifs de régularisation		128'684

Compte d'exploitation global (police et Tribunal de police)

Comptes 2020	Budget 2020	Compte de résultat Global (Police + TPOL)		Ecarts au budget
Fr.	Fr.	3		Fr.
12'739'272	12'902'696		CHARGES DE FONCTIONNEMENT	163'424
11'170'401	11'269'355	30	Charges de personnel	98'954
110'722	138'111	300	Autorités, commissions et juges	27'389
8'872'385	8'972'644	301	Traitements	100'259
35	13'300	304	Allocations	13'265
2'127'939	2'033'801	305	Charges sociales	94'137
59'321	111'500	309	Frais de formation	52'179
1'461'573	1'553'591	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	92'018
354'360	341'630	310	Charges de matières et de marchandises	12'730
63'719	74'500	311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	10'781
25'491	-	312	Energie, eaux et taxes	25'491
573'136	510'761	313	Presations de service et honoraires	62'375
73'739	81'000	315	Entretien de matériel et de véhicules	7'261
349'452	462'600	316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	113'148
13'876	46'800	317	Dédommagements	32'924
-	30'000	318	Réévaluations sur créances	30'000
7'799	6'300	319	Diverses charges d'exploitation	1'499
43'295	59'750	33	Amortissement de patrimoine administratif	16'456
43'295	59'750	332	Amortissements immo. incorporelles	16'456
64'004	20'000	36	Charges de transferts	44'004
57'670	20'000	360	Parts de revenus destinées à des tiers	37'670
6'334	-	361	Dédommagements à des collectivités publiques	6'334
Comptes 2020	Budget 2020	Compte de résultat Global (Police + TPOL)		Ecarts au budget
Fr.	Fr.	4		Fr.
-	-		REVENUS	7'267'042
2'463'151	2'720'000	42	Taxes et redevances	256'849
327'255	180'000	421	Emoluments pour actes administratifs	147'255
172'724	40'000	426	Remboursements	132'724
1'963'172	2'500'000	427	Amendes	536'828
187'563	284'650	43	Revenu divers	97'087
10'088'558	2'467'580	46	Revenus de transferts	7'620'978
10'088'558	2'467'580	461	Dédommagement des communes	7'620'978

Compte d'exploitation (police)

Comptes 2020		Budget 2020		Compte de résultat Police		Ecart au budget	
Fr.	Fr.					Fr.	
12'506'666	12'624'901	3		CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-	118'235	
11'034'968	11'121'560	30		Charges de personnel	-	86'592	
8'862'562	8'972'644	301		Traitements	-	110'082	
35	13'300	304		Allocations	-	13'265	
2'113'050	2'024'116	305		Charges sociales	-	88'934	
59'321	111'500	309		Frais de formation	-	52'179	
1'364'400	1'423'591	31		Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	59'191	
350'100	336'630	310		Charges de matières et de marchandises	-	13'470	
63'719	74'500	311		Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-	10'781	
25'491	-	312		Energie, eaux et taxes	-	25'491	
480'222	385'761	313		Presations de service et honoraires	-	94'461	
73'739	81'000	315		Entretien de matériel et de véhicules	-	7'261	
349'452	462'600	316		Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	-	113'148	
13'876	46'800	317		Dédommagements	-	32'924	
-	30'000	318		Réévaluations sur créances	-	30'000	
7'799	6'300	319		Diverses charges d'exploitation	-	1'499	
43'295	59'750	33		Amortissement de patrimoine administratif	-	16'456	
22'500	-	330		Amortissements facturés, immobilisations incorporelles PA	-	22'500	
20'795	59'750	332		Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles PA	-	38'956	
64'004	20'000	36		Charges de transferts	-	44'004	
57'670	20'000	360		Parts de revenus destinées à des tiers	-	37'670	
6'334	-	361		Dédommagements à des collectivités publiques	-	6'334	
Comptes 2020		Budget 2020		Compte de résultat Police		Ecart au budget	
Fr.	Fr.					Fr.	
- 12'506'666	- 5'297'230	4		REVENUS	-	7'209'436	
- 2'139'451	- 2'545'000	42		Taxes et redevances	-	405'549	
- 3'555	- 5'000	421		Emoluments pour actes administratifs	-	1'445	
- 172'724	- 40'000	426		Remboursements	-	132'724	
- 1'963'172	- 2'500'000	427		Amendes	-	536'828	
- 187'563	- 284'650	43		Revenu divers	-	97'087	
- 10'179'651	- 2'467'580	46		Revenus de transferts	-	7'712'071	
- 10'179'651	- 2'467'580	461		Dédommagement des communes	-	7'712'071	

Compte d'exploitation (Tribunal de police)

Comptes 2020		Budget 2020		Compte de résultat Tribunal de Police		Ecart au budget	
Fr.	Fr.					Fr.	
232'607	277'796	3		CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-	45'189	
135'433	147'796	30		Charges de personnel	-	12'362	
110'722	138'111	300		Autorités, commissions et juges	-	27'389	
9'823	-	301		Traitements	-	9'823	
14'889	9'685	305		Charges sociales	-	5'204	
97'174	130'000	31		Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	32'826	
4'259	5'000	310		Charges de matières et de marchandises	-	741	
92'914	125'000	313		Presations de service et honoraires	-	32'086	
Comptes 2020		Budget 2020		Compte de résultat Tribunal de Police		Ecart au budget	
Fr.	Fr.					Fr.	
- 232'607	- 175'000	4		REVENUS	-	57'607	
- 323'700	- 175'000	42		Taxes et redevances	-	148'700	
- 323'700	- 175'000	421		Emoluments pour actes administratifs	-	148'700	
91'093	-	46		Revenus de transferts	-	91'093	
91'093	-	461		Dédommagement des communes	-	91'093	

Répartition de l'excédent de charges Sion et Sierre

Répartition de l'excédent de charges PRVC - Villes de Sion et Sierre - comptes 2020			
RESULTAT FINAL	Excédent au prorata	Frais spécifiques	Résultat final
Participation Sion	5'096'171 CHF	5'502 CHF	5'101'674 CHF
Participation Sierre	2'565'947 CHF	831 CHF	2'566'778 CHF
TOTAL	7'662'118 CHF	6'334 CHF	7'668'452 CHF
Comparaison avec budget validé par Assemblée des délégués	Budget 2020 validé	Résultat final	Ecart
Sion	4'942'097 CHF	5'101'674 CHF	159'577 CHF
Sierre	2'488'369 CHF	2'566'778 CHF	78'409 CHF
TOTAL	7'430'466 CHF	7'668'452 CHF	237'986 CHF

Commentaires généraux sur les comptes 2020

Le résultat financier de la première année d'activité de la PRVC est globalement satisfaisant.

L'exercice 2020 a été fortement impacté par deux éléments, à savoir la crise du coronavirus et les frais de mise en place de la nouvelle structure.

La crise du coronavirus a eu un impact majeur sur les recettes des amendes. En effet, la PRVC a fortement réduit ses contrôles de stationnement et de vitesse durant le premier confinement afin d'assurer une présence marquée et sécurisante sur le terrain, au contact de la population. En effet, il convenait de préserver les effectifs au niveau des missions annexes (dont le contrôle du stationnement et les contrôles de vitesse font partie) afin d'assurer une présence accrue sur le terrain au contact de la population. Cette présence se voulait rassurante et a permis d'effectuer de nombreuses actions de prévention, ainsi que de veiller au respect des dispositions fédérales et cantonales (2'378 actions en lien avec la pandémie en 2020). Durant cette période, l'entier de l'effectif, y compris l'état-major et les assistants de sécurité publique, a été mis à contribution pour patrouiller dans l'espace public. Avec la mise en place du télétravail, la fermeture des commerces non-essentiels et les nombreuses personnes devant rester à domicile, il n'aurait pas été opportun durant cette première phase de la pandémie de verbaliser les véhicules dépassant la durée de stationnement. La poursuite des contrôles dans un contexte anxiogène n'aurait d'ailleurs pas été comprises par la population. Au niveau des contrôles de vitesse qui visent principalement au niveau de la PRVC à des actions de prévention à proximité des lieux sensibles (écoles, hôpitaux, zones 20/30 km/h, EMS), la poursuite de ces derniers n'étaient non plus pas justifiés en raison de la réduction drastique de la circulation, notamment aux abords de ces établissements (fermeture des écoles, interdiction de visites dans les hôpitaux et les EMS). A noter que la PRVC a continué à verbaliser durant cette période les comportements dangereux, comme par exemple le stationnement sur les passages piétons ou les places réservées aux personnes à mobilité réduite.

S'agissant des frais liés à la mise en place de la nouvelle structure, ces derniers étaient difficilement estimables lors de l'établissement du budget 2020. En effet, la complexité des travaux techniques et informatiques liés au regroupement des deux entités (PM Sion et PM Sierre) et la mise en œuvre d'une centrale unique sur le site de Sierre ont généré des travaux importants et coûteux.

Malgré la perte de revenu importante du compte « amendes » et les coûts de mise en œuvre de la PRVC, l'exercice 2020 se termine avec un dépassement de l'excédent de charges de CHF 237'986.-. Ce résultat a été rendu possible par une maîtrise et un suivi constant des dépenses et une politique d'appels d'offre rigoureuse.

Rapport de l'organe de révision

En date du 16 mars 2021, le réviseur désigné par l'assemblée des délégués a rendu son rapport concernant son activité et a conclu à la conformité des comptes annuels de l'association PRVC.

Fidag

GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale de la Police Régionale des Villes du Centre (PRVC), à Sion

En tant qu'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et comptes de résultat) de votre association pour le premier exercice allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA



Christophe Pitteloud
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jacques Voeffray
Expert-réviseur agréé

Sion, le 16 mars 2021
Exemplaire numérique

Annexes : comptes annuels établis par BDO SA